



Compte-rendu de la rencontre du Conseil d'établissement du mercredi 17 octobre 2007

Étaient présents :

Marie-Josée Langlois	Simon Deschamps	Pierre Juteau	Violaine Gagnon
Christian Milliard	Yvon Dubois	Marie-Josée Lapointe	
Claudia Aubry	Carmen Chevalier	Caroline Nadon	
Stéphane Brisson	Laurence Johnson	Gilles Sauvé	

Étaient absents :

Carle Bernier-Genest	Marie-Christine Thibaut	Annie Thibault	Martin Houde
----------------------	-------------------------	----------------	--------------

Choix d'un secrétaire : Marie-Josée Lapointe

Choix d'une animatrice : Laurence Johnson

Quorum : Tous les membres-parents votants sont présents. **Le quorum est constaté.**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par Laurence Johnson et appuyé par Marie-Josée Lapointe. **Adopté à l'unanimité.**

2. Lecture et adoption du compte rendu de la réunion du 29 septembre 2007

Proposé par Laurence Johnson et appuyé par Marie-Josée Lapointe. **Adopté à l'unanimité.**

3. Points nécessitant une résolution.

Activités et sorties éducatives

Aucune.

Représentant de la communauté

Il est proposé que Carle Bernier-Genest soit le représentant de la communauté au Conseil d'établissement 2007-2008 de l'École Rose-des-Vents.

Proposé par Laurence Johnson et appuyé par Marie-Josée Lapointe. **Adopté à l'unanimité.**

4. Points de consultation

Bulletin chiffré

La directrice consulte le Conseil d'établissement sur le bulletin chiffré institutionnel qu'elle propose d'utiliser afin d'être conforme aux instructions annuelles du Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport. Ce bulletin chiffré sera complémentaire au bulletin-maison qui sera revu et utilisé en complément, suivant le souhait de l'équipe-école. La fixation des notes en pourcentages se fera selon un barème expliqué dans le bulletin-maison. Le libellé des compétences a été simplifié. Une seule compétence transversale sera évaluée à la fin de l'année scolaire à l'aide d'un commentaire. Les moyennes de groupe se feront par groupes-repères. Le bulletin sera remis en mains propre aux parents et non par le sac d'école de l'élève.

Lors de l'Assemblée générale du 26 septembre 2007, les parents de l'école Rose-des-Vents ont unanimement refusé le bulletin chiffré. Un comité ad hoc de parents a été formé afin d'obtenir une dérogation à cette mesure par le Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport. Le refus unanime du bulletin chiffré, par les parents, exprimé lors de l'Assemblée générale du 26 septembre 2007 a mené le Conseil d'établissement à proposer la résolution suivante :

Considérant que, depuis ses plus de 20 années d'existence, l'école alternative Rose-des-Vents utilise un bulletin-maison créé et amélioré au fil des années par l'équipe enseignante et les parents, et qui répond aux besoins de notre projet pédagogique;

Considérant que l'école Rose-des-Vents se distingue dans son projet éducatif par la participation active de tous les acteurs (enfants-enseignants-parents) au processus d'apprentissage et, incidemment, pour l'évaluation de celui-ci;

Considérant que l'orientation première de notre projet éducatif vise un développement intégral de l'enfant en offrant une pédagogie variée qui permet à l'enfant de faire des choix, de se responsabiliser, d'évoluer à son rythme;

Considérant que notre projet éducatif se rattache à la contribution des partenaires dans les structures de participation, structures qui permettent à toute la communauté de converger vers des buts éducatifs communs, ce qui fait que nous comprenons clairement où se situent nos enfants, nous connaissons leur niveau de maîtrise des compétences énoncées et que nous n'avons pas besoin de réduire l'évaluation à des chiffres;

Considérant que le bulletin chiffré va à l'encontre des valeurs de l'école alternative québécoise et du projet éducatif de notre école, lequel encourage la démarche personnelle de chaque enfant en lui permettant d'apprendre selon son propre rythme et son style d'apprentissage tout en se centrant sur sa motivation;

Considérant qu'il nous semble essentiel que l'enfant se responsabilise, développe sa confiance en lui et se fixe des objectifs à sa mesure pour se dépasser lui-même et non dans le but de dépasser une moyenne de groupe ou une note ciblée par autrui;

Considérant que dans les classes multiniveaux une moyenne de groupe peut ne pas être significative;

Considérant que le bulletin chiffré ne s'inscrit pas dans notre vision de l'éducation et qu'il favorise une approche quantitative plutôt que qualitative avec les parents et l'enfant;

Considérant que lors de l'assemblée générale du 26 septembre 2007, la majorité des parents de l'école Rose-des-Vents ont unanimement refusé le bulletin institutionnel chiffré;

Considérant que nous jugeons essentiel de maintenir le bulletin-maison de l'école Rose-des-Vents;

Le Conseil d'établissement de l'école Rose-des-Vents résout d'exprimer son profond désaccord avec le bulletin institutionnel chiffré proposé par la direction, et aspire à obtenir une dérogation.

Proposé par Laurence Johnson et appuyé par Christian Milliard. **Adopté à l'unanimité.**

5. Point d'information

Budget du service de garde

Gilles Sauvé a présenté de manière détaillée le budget du service de garde. Le service de garde est un service qui doit s'autofinancer et qui ne peut faire de déficit. Aussi, son budget est extrêmement dépendant de la fréquentation des élèves et on se doit d'agir avec prudence.

Le Conseil d'établissement, qui agit à titre de comité utilisateur du service de garde, est consulté sur l'utilisation des surplus chaque fois que celui-ci est plus élevé que 10% de la masse salariale des employés qui est actuellement d'environ 27 500\$. Le surplus réel annoncé en début d'année était de 30 500\$. Les parents sont donc consultés pour un surplus de 3 296\$. Lors de l'Assemblée générale du 26 septembre 2007, des idées ont été lancées afin d'utiliser en partie le surplus disponible du budget du service de garde. Toutefois, suivant le souhait clair des parents exprimé à l'Assemblée générale de juin 2007, le surplus a été utilisé pour ajouter 15 minutes à chacune des éducatrices pour réchauffer les dîners dès le début de l'année scolaire 2007-2008. Ceci correspond à un montant de 9 131,50\$, ce qui ne permet pas d'engager le surplus vers d'autres activités.

Levée de l'assemblée à 20h55.

Prochaine rencontre le 28 novembre 2007 à 19h15.

Signature du président du Conseil d'établissement : _____

Signature de la direction : _____